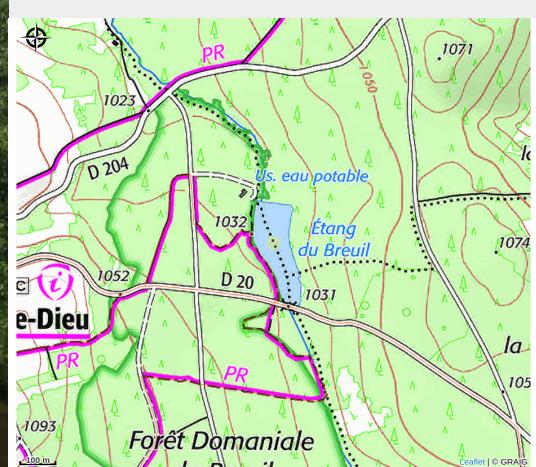


Etang du Breuil

C.A. du Puy-en-Velay



Crédit photo : étang du Breuil à La Chaise-Dieu



Au cœur de la forêt sur plus de 2 hectares, les amateurs de pêche trouveront leur bonheur. Réglementation spécifique, carte de pêche départementale et du plan d'eau obligatoire.

Infos pratiques

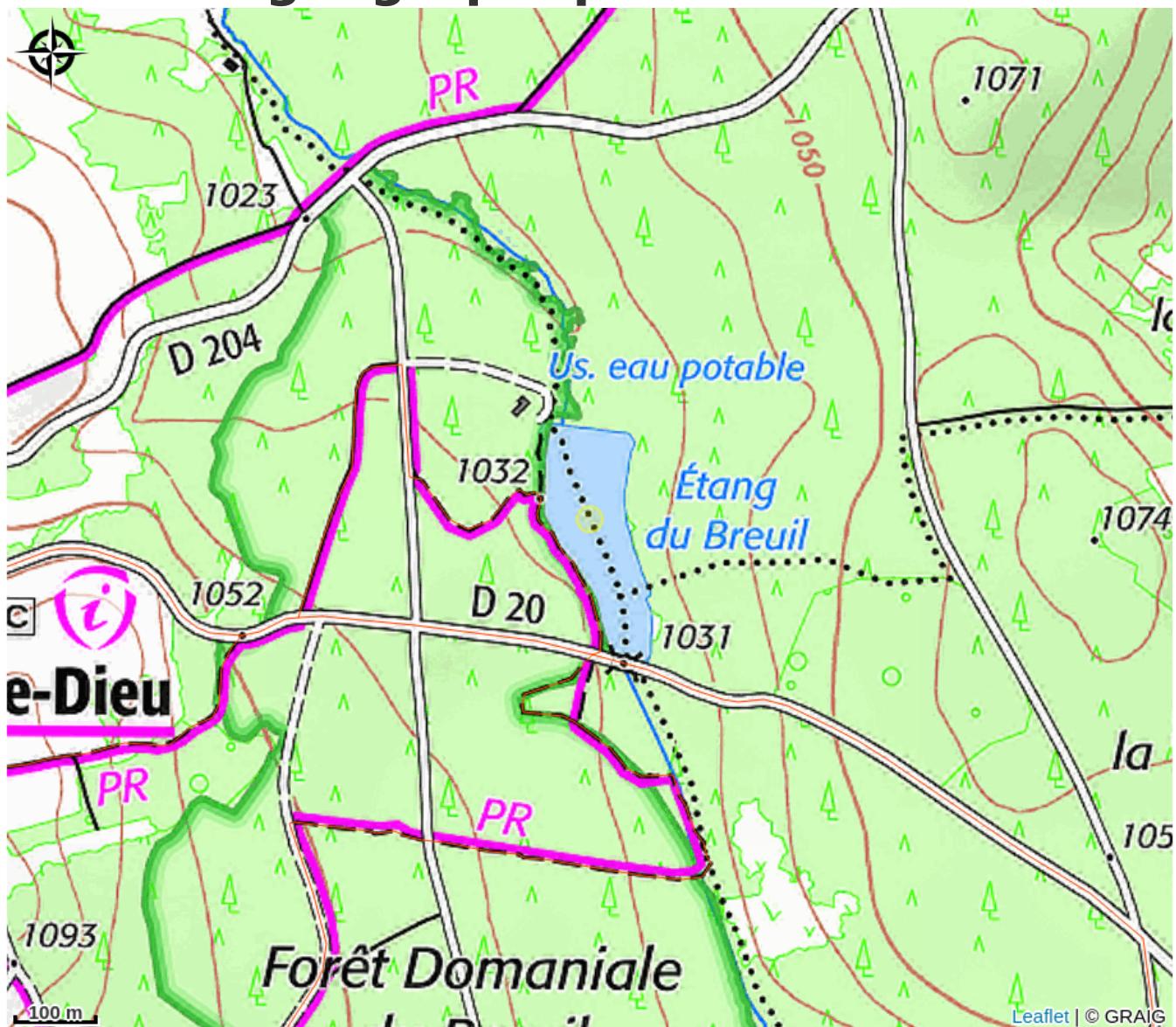
Catégorie : Patrimoine naturel

Description

Une réglementation particulière pour la pratique de la pêche sur le plan d'eau du Breuil a été mise en place, vous pouvez demander celle-ci à son Président M. Pascal CORNUT ou chez les dépositaires de cartes de pêche : tabac-presse La Traille (place de l'abbaye) ou Bureau d'Information Touristique de La Chaise-Dieu (avenue de la gare). Carte annuelle ou journalière.

A découvrir au sein du d'un itinéraire de randonnée balisé PR620 "Le Serpent d'Or"

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

Informations pratiques

Ouverture:

Du 09/03 au 15/09/2024.
Fermé jeudi et vendredi.

Tarifs:

Adulte : de 13 à 100 € (Permis journalier : 13€
Permis annuel : 100€)
Enfant : 40 € (Permis annuel (- 18 ans au 1er janvier) : 40€).

S'acquitter du permis de pêche départemental en plus:
interfédéral annuel: 110€
personne majeure annuel: 85€
personne mineure annuel : 25€
découverte -12ans annuel: 7€
découverte femme annuelle: 40€
journalier: 13€
carte hebdomadaire (7jrs consécutifs): 35€.

Modes de paiement:

Carte bancaire/crédit, Chèque, Espèces

Services:

Animaux acceptés, Camping-cars autorisés

Fiche mise à jour par Office de Tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay le
19/01/2024

Contact

43160 La Chaise-Dieu
Tél. 04 71 50 34 40
aappma.saint.pal.de.senouire@pechhauteloire.fr